



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

# 45<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes  
MERCREDI 8 et JEUDI 9 MAI 2013

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

### PROGRAMME - HORAIRES

♦ Parution du règlement		Mardi 9 Avril 2013
♦ Ouverture des engagements		Mardi 9 Avril 2013
♦ Clôture des engagements		Lundi 29 Avril 2013 à 24H00
♦ Parution du road-book		Mercredi 1 <sup>er</sup> Mai 2013
♦ Dates et heures des reconnaissances		Dimanche 5 Mai 08H00 à 20H00 Mardi 8 Mai 08H00 à 20H00
♦ Vérifications documents et voitures	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 8 Mai 16H00 à 20H15 Jeudi 9 Mai de 07H00 à 07H45
♦ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)		Mercredi 8 Mai à 16H15
♦ 1 <sup>ère</sup> réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 8 Mai à 19H00
♦ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013 à 08H30
♦ Départ 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013 à 09H10
♦ Arrivée 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013 à 16H21
♦ Vérifications finales	Station Total St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013 à 17H00
♦ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
♦ Remise des Prix	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 9 Mai 2013 à 20H00

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, le **Jeudi 9 Mai 2013**, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne et sous le patronage de la Municipalité de **ST REMY SUR DUROLLE**, le :

#### 45<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., n° R 130 en date du 19/03/2013. Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 07/R/RR en date du 25/02/2013.

#### Comité d'organisation

Président	Jacques COURTADON
Membres	Jean APPARAILLY - François CHASSAGNOL - Jean-François CHAZOT - Didier DAUTHEREAU Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI

Secrétariat du Rallye 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 27 73 - 06 07 60 57 83 - Fax 04 73 90 82 09  
E-mail : [domeforez@wanadoo.fr](mailto:domeforez@wanadoo.fr) - Site : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)

Permanence du Rallye Salle des Fêtes de ST REMY SUR DUROLLE  
Mercredi 8 Mai 2013 de 16H00 à 20H15 et Jeudi 9 Mai 2013 de 07H00 à 20H00

#### 1.1 - Officiels

♦ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jean Paul BEGON	Lic. 17792
	Membres	Josette MARTIN	Lic. 75
		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
♦ Directeur de Course		Daniel BERTHON	Lic. 1621
♦ Directeurs de Course Adjoins		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
♦ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
		Alain VERON	Lic.149252
		Maryse CHALET	Lic. 24304
		François CHASSAGNOL	Lic. 15142
		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
		Jean Paul FRANCOIS	Lic.162919
		J. François CHAZOT	Lic. 36790
		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
		Jean Paul TORRENT	Lic. 15144
		Jean Claude PLANEX	Lic. 18347
♦ Chargés des Relations avec les Concurrents			
♦ Directeurs de Course délégués aux épreuves spéciales			
♦ Chargé des vérifications administratives			
♦ Secrétariat et Classements			
♦ Responsable des Commissaires			
♦ Chargé de la mise en place des moyens			
♦ Responsable des temps			

#### 1.2 - Eligibilité

Le 45<sup>ème</sup> Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

#### 1.3 - Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com).

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle le **mercredi 8 Mai 2013** de 16H00 à 20H15 et le **jeudi 9 Mai 2013** de 07H00 à 07H45. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H15 le Mercredi 8 Mai et sera **gardé la nuit**.

Les **vérifications finales** seront effectuées au Garage des Bruyères, Station Total à St Rémy (Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.)

### ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1 - Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 45<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 29 Avril 2013 à 24h00**

3.1.10 - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1 - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateurs **325 €**
- b) sans la publicité facultative des Organisateurs **650 €**

Il sera consenti une remise de **30 € aux équipages 100% ASA Dôme Forez** qui acceptent cette publicité.

3.1 12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4 3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durolle, sauf sur la digue.

Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

### 4 3 2.3- Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4 6 – Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

## ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 - Description

Le 45<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de **124,900 km**. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,900 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	Morel – Touzet	5,700 km 3 fois
ES 2 – 4 et 6	Planche-Ferrand – Moulin Arthur	7,600 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

### 6 2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6 2 6 - Les reconnaissances auront lieu le **dimanche 5 mai** et le **mercredi 8 mai** 2013 de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

### 7 2 - Dispositions générales relatives aux contrôles

7 2 11 - Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chefs de poste et Commissaires : Chasuble orange

## ARTICLE 8 – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

### \* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 <sup>er</sup>	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €
3 <sup>ème</sup>	170 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
1 <sup>ère</sup> Dame	120 € si + de 3

### \* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE (25 classes)

	1 ou 2	de 3 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1 <sup>er</sup>	165 €	325 €	325 €	325 €	325 €
2 <sup>ème</sup>			120 €	140 €	150 €
3 <sup>ème</sup>				80 €	90 €
4 <sup>ème</sup>					60 €

### \* PRIX AUX GROUPES (6 groupes) :

au 1<sup>er</sup> de chaque groupe

150 € si plus de 4 partants - si non un lot d'orfévrie

au 2<sup>ème</sup> de chaque groupe

80 € si plus de 10 partants - si non un lot d'orfévrie

### \* COUPES (la liste des coupes n'est pas limitative)

aux 4 premiers du classement général

au premier équipage féminin

au premier de chaque classe

à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **jeudi 9 Mai 2013 à 20H00 à la Salle des Fêtes** du plan d'eau de St Rémy sur Durolle.

**Rendez-vous en 2013 sur nos autres épreuves :**

**Course de Côte de COURPIERE - 23 Juin**

**Course de Côte de DURTOL ORCINES – 8 Septembre**

**Rallye National MONTS DOME (moderne et VHC) – 25/26 Octobre**

*Vous pourrez récupérer la liste des engagés, la convocations aux vérifications et le carnet de reconnaissances sur :*

**[www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)**